

Voici les dernières nouvelles de 2019 pour l'AAPPMA de St Etienne de Lugdarès.

- Vous pouvez avoir plus de renseignements sur le site internet de l'aappma : <http://pechestetienne.jimdo.com/>
- La vente des cartes de pêche 2019 a été en légère hausse avec 264 cartes contre avec 258 en 2018.

- Pas de changement pour les ventes de cartes pour 2020. Vous pouvez acheter votre carte de pêche soit directement sur le site : www.cartedepeche.fr ou chez les revendeurs :

Damien Delhorme ; restaurant La pause café; St Etienne de Lugdarès ; tél 04 66 46 60 34
Malclès Françoise ; restaurant La Vallée ; St Laurent les Bains ; tél 04 66 46 05 11

Garderie.

Le garde de l'Aappma, M. André Tabarly, a effectué 43 contrôles, les pêcheurs étaient en règle sauf quelques défauts de carte Ardèche. Merci pour ce travail pas toujours évident mais nécessaire.

Belle prise

A signaler, pour l'ouverture, une très belle prise réalisée par un jeune et passionné pêcheur local, Pierre Besse 14 ans , sur la rivière Borne.

Truite fario de 2,800kg et 65cm !
Félicitations !



Réglementation

Un changement dans la réglementation 2020, pour s'aligner sur la réglementation de la Lozère, la maille de la truite passe aussi à 25cm sur l'Allier rive ardéchoise en aval de la confluence du Masméjean. Le but de cette mesure est juste de permettre aux truites d'effectuer au moins une reproduction.

L'étude de la fédération de pêche de Lozère a montré que certaines truites dépassaient les 23cm de l'ancienne maille avant d'avoir pu se reproduire au moins une fois.

Cette mesure protège la truite et devrait peut-être permettre d'avoir plus de reproducteurs, donc plus de frayères et donc plus d'oeufs et d'alevins dans la rivière.

Maille de la truite à 25 cm sur ce parcours et quota de 6 truites/jour



La maille de la truite, à partir de 2020, est de 25 cm en aval de la confluence de l'Allier et du Masméjean **aussi sur la rive ardéchoise**, car d'après l'étude scalimétrique de la Fédération de pêche de Lozère, 25% des truites de 2 ans dépassaient 23 cm avant d'avoir effectué leur première reproduction.

Merci, de respecter cette réglementation afin de laisser une chance aux truites de se reproduire au moins une fois !

Débroussaillage



Nous avons, le 14 avril, débroussaillé les berges de l'Allier en amont du pont de Chaniaux. Il a fallu couper des arbres et des branches tombés à l'eau. Remercions les propriétaires qui nous ont autorisés à faire cet élagage léger. On en a aussi profité pour retirer des déchets nombreux et variés...

Merci aux 12 participants !



Pêche aux vairons

L'aappma a organisé une sortie découverte de l'écosystème de la rivière et de la pêche aux vairons pour les enfants du centre aéré. 14 enfants ont participé à l'animation. Pour certains, c'était la première sortie de pêche et l'occasion de découvrir les animaux vivants dans ou au bord de l'eau comme les saumons, les loutres sans oublier le début de la chaîne alimentaire avec tous les insectes comme les nombreux vers d'eau. Les sourires en disaient long sur le plaisir pris par ces apprentis pêcheurs. Les vairons ont été très coopératifs avec les enfants et qui sait, des vocations de pêcheuses et pêcheurs sont peut-être nées...



Nettoyage de l'Allier le 4 mai 2019

Malgré le vent du nord bien froid, 33 nettoyeurs se sont emparés des berges de l'Allier. Encore beaucoup de déchets, principalement du plastique !

Un grand "Merci" aux 33 courageuses et courageux bénévoles qui ont participé à ce ramassage des trop nombreux déchets, environ 5m³ sortis des berges de la rivière.



Et la pêche dans tout ça ?

Il reste encore de jolies truites et des ombres communs sur l'Allier. Ces beaux poissons deviennent malheureusement de plus en plus rares, sachons les préserver !



La régulation du cormoran

A partir de 1995, est apparu un nouveau prédateur de nos poissons, le grand cormoran. C'est un oiseau qui n'existait pas chez nous, il a bénéficié d'une protection totale et ses effectifs ont explosé. On a mis un moment à comprendre les dégâts commis par cet oiseau.

Depuis 3 ans, une régulation efficace est effectuée par des pêcheurs /chasseurs. La régulation est soumise à des règles établies par la DDT. Il y a, par exemple, un quota de tirs qui évolue à la hausse : 2018 - 25 oiseaux à réguler

2019 - 40 cormorans à réguler

2020 - 65 cormorans à réguler auxquels il faut ajouter par exemple sur l'Allier, 15 cormorans à réguler sur la berge lozérienne.

Régulation 2018/2019 :

<https://pechestetienne.jimdofree.com/activit%C3%A9s/2019/r%C3%A9gulation-2018-2019/>

Ci-dessous quelques images de la régulation 2019/2020, bien triste de voir cela. Remercions nos 5 tireurs qui font un travail ingrat mais nécessaire.

Allier entre Luc et Langogne octobre 2019

avant le début de la régulation



truite bien à la maille 33 cm

3 truites et 300 œufs détruits par ce cormoran, la reproduction est compromise



Très certainement un ombre de 40cm pratiquement digéré



Vous pouvez avoir plus de détails sur les activités de l'aappma en cliquant sur le lien ci-dessous :
(l'Aappma a besoin de bénévoles, vous êtes les bienvenus pour les activités 2020)

<https://pechestetienne.jimdofree.com/activit%C3%A9s/2019/>